



DÉFI BIODIVERSITÉ : MONTIGNY-LE-TILLEUL COMMUNE PILOTE !

La Maison de l'Environnement a choisi Montigny-le-Tilleul comme commune pilote pour lancer son nouveau projet, le "Défi Biodiversité".

Permettre à la nature et à la biodiversité de s'épanouir dans nos communes et nos jardins tout en renforçant le lien social entre citoyens, c'est l'ambitieux objectif de cette initiative !

Le principe est simple !

Pendant 8 mois, un groupe de **citoyens volontaires** est invité à se réunir autour d'**ateliers ou d'activités** de réhabilitation de la **biodiversité**.

Parmi les sujets proposés, il sera notamment question de **promenades** à la découverte des **plantes** et **animaux sauvages**, de relevés d'indices biotiques afin d'évaluer la **bonne santé d'un cours d'eau**, de démonstrations de **pratiques de jardinage** adaptées à la **biodiversité locale**.

En plus de ces activités collectives et conviviales, les **participants sont invités à s'engager individuellement** au travers d'actes bénéfiques pour la biodiversité à la maison



ou dans des espaces partagés. Un **recueil de bonnes pratiques** les accompagne dans cette mobilisation progressive. L'ambition vis-à-vis des citoyens participants est triple. D'une part, il s'agit de les **sensibiliser** à ces questions et de faire d'eux des « **ambassadeurs** » nature, afin qu'ils sensibilisent à leur tour leur entourage. D'autre part, il convient de les **outiller** et de leur **présenter diverses techniques**, méthodes et **connaissances** qui leur permettront de prendre une place active pour la **biodiversité locale**. Enfin, la mise en réseau des citoyens est essentielle au projet. En collaborant, les participants en apprennent davantage et de manière plus ludique qu'en agissant seul, et le **tissu social de la commune** s'en voit renforcé par la même occasion.

Un **guide méthodologique**, assorti de divers outils, **sera produit** au terme de ce projet pilote, afin que **des Défis Biodiversité puissent germer** dans toutes les communes wallonnes.

Plus d'infos :

www.lamaisondelenvironnement.be

DES PRÉS FLEURIS POUR NOS POLLINISATEURS !

À côté de l'abeille domestique bien connue, ce ne sont pas moins de **350 espèces d'abeilles sauvages et de bourdons qui butinent les fleurs en Wallonie**. Malheureusement, les populations de ces insectes ont subi une **régression inquiétante** ces dernières années.

Une des principales causes de ce déclin est la **diminution des ressources alimentaires** disponibles. Les abeilles ont **besoin de pollen** en quantité, en diversité et en qualité pour survivre.

La seule réponse que nous pouvons apporter à ce problème est de **reconstituer** dans nos paysages **des espaces riches en plantes mellifères** et dénués, autant que possible, de pesticides.

Dans cette optique, **les prairies fleuries** (ou prés fleuris) connaissent un succès grandissant. De plus en plus de gestionnaires se tournent vers cette pratique, souvent poussés par des **objectifs environnementaux** (dans le cadre du Plan BiodiverCité), mais aussi dans l'idée de **réduire la fréquence d'entretien**.

À Montigny-le-Tilleul, la machine est en marche !

Les pelouses qui entourent l'**Hôtel de Ville** et la **petite école de Malfalise** ne seront **plus intégralement tondues**. Dans un premier temps, on laisse se **développer les graines naturellement présentes** dans le sol et celles qui y arriveront d'une manière ou d'une autre (animaux, vent...). Des pâquerettes, du plantain lancéolé, du trèfle rampant (blanc), des renoncules sont déjà présents ; bien d'autres pourraient apparaître. **Plus tard** (en septembre), des **graines vivaces** seront **ajoutées** pour augmenter la **diversité floristique** sans détruire la végétation existante.

Remplacer une portion de pelouse par un pré fleuri, c'est offrir aux insectes des fleurs à butiner, des feuilles, des tiges et des racines à manger, des abris pour le jour, pour la nuit et pour l'hiver.

Sources : biodiversite.wallonie.be - entre-sambre-et-meuse.be - www.adalia.be



" Un tiers de l'alimentation humaine et trois quarts des cultures dépendent de la pollinisation par les insectes. "

PLAN BIODIVERSITÉ
BIODIVERSITE.WALLONIE.BE



COMPOSTER SES DÉCHETS ORGANIQUES !

Savez-vous que **vosre poubelle contient entre 30 et 50% de déchets compostables** ? Il s'agit de déchets de cuisine et de restes de repas d'une part et, d'autre part, de déchets du jardin, de fleurs fanées etc. Composter tout cela représente une sérieuse économie en perspective...

Le compost ne permet pas seulement de **diminuer le poids** de votre sac poubelle, il a bien d'autres qualités :

- c'est un **bon amendement** pour votre potager et votre jardin d'agrément ;
- il **allège votre sol** et évite donc les maux de dos lors du retournement ;
- il permet d'**augmenter le rendement de vos cultures** potagères ou florales, etc.



QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

- Épluchures de légumes et de fruits (y compris la feuille de journal utilisée) ;
- Filtres à café et sachets de thé ;
- Essuie-tout usagés, papiers non colorés ;
- Coquilles d'œufs, de noix concassées ;
- Cartons découpés en morceaux ;
- Restes de repas, de pain humidifié ;
- Journaux (en petite quantité) ;
- Feuilles mortes, tontes de gazon ;
- Plantes et fleurs fanées ;
- Branchages broyés ;
- Tailles de haies ;
- Restes de récolte du potager ;
- Foin, copeaux, sciures ;
- « Mauvaises herbes » (préalablement trempées dans l'eau).

Mais aussi les litières d'animaux domestiques herbivores (pailles, fientes, fumier).

QUE NE PEUT-ON PAS COMPOSTER ?

- Terre, sable, plantes malades ;
- Excréments d'animaux carnivores ;
- Litières, langes ;
- Sacs et poussières d'aspirateur ;
- Os, arêtes, métaux, verres et plastiques.



Pour plus de conseils compost, consultez la brochure "**Mon pote, le compost**" réalisée par TIBI en scannant le QR-code ci-après ou via le lien suivant : tinyurl.com/brochure-compost-tibi



COLLECTES DU PROCHAIN TRIMESTRE

JUIN	JUILLET	AOÛT
DÉCHETS RÉSIDUELS ET ORGANIQUES 01, 08, 15, 22 et 29 juin	DÉCHETS RÉSIDUELS ET ORGANIQUES 06, 13, 20 et 27 juillet	DÉCHETS RÉSIDUELS ET ORGANIQUES 03, 10, 17, 24 et 31 août
08 juin PMC VERRES + PAPIERS CARTONS DÉCHETS RÉSIDUELS ET ORGANIQUES	06 juillet PMC VERRES + PAPIERS CARTONS DÉCHETS RÉSIDUELS ET ORGANIQUES	03 et 31 août PMC VERRES + PAPIERS CARTONS DÉCHETS RÉSIDUELS ET ORGANIQUES
22 juin PMC VERRES + DÉCHETS RÉSIDUELS ET ORGANIQUES	20 juillet PMC VERRES + DÉCHETS RÉSIDUELS ET ORGANIQUES	17 août PMC VERRES + DÉCHETS RÉSIDUELS ET ORGANIQUES

VOTRE RECYPARC TIBI À LANDELIES

CHEMIN DE LA FALGEOTTE 2 À LANDELIES

OUVERT DU MARDI AU VENDREDI DE 10H15 À 18H00.
LE SAMEDI DE 9H15 À 17H30.
FERMÉ LE DIMANCHE, LE LUNDI ET LES JOURS FÉRIÉS.



STOP À LA DISTRIBUTION DE PAIN AUX OISEAUX AQUATIQUES !

Vous aimez nourrir les oiseaux aquatiques lors de vos balades ?

Nous sommes tous tentés de les nourrir lorsque nous les rencontrons. Ce geste familier qui nous ramène en enfance n'est pourtant pas anodin pour eux.

Plusieurs raisons à cela :

- leur système digestif n'est pas adapté à l'ingestion de pain, notamment à cause du gluten ;
- le sel contenu dans le pain altère rapidement les fonctions physiologiques et cérébrales des oiseaux ;
- en se goinfrant de mie, ils se désintéressent des aliments nécessaires à leur croissance. La valeur nutritive du pain ne leur apporte rien. Cela provoque des carences alimentaires ;
- le pain non mangé pollue l'eau et en modifie sa composition, ce qui favorise l'apparition de maladies et vient déstabiliser tous ses habitants. Il attire également les rats et contribue à l'augmentation de leur population.

Comment les nourrir correctement ?

Les oiseaux aquatiques sont généralement végétariens. Vous pouvez leur donner du maïs, des graines pour oiseaux, de la salade, etc.

Merci pour eux !



ROBOTS TONDEUSES : UN DANGER POUR LES HÉRISSENS !

Les hérissons, habitués de nos jardins et alliés bien connus de notre potager doivent faire face à bien des dangers. En plus des pesticides et du trafic routier, ils doivent désormais affronter nos robots tondeuses. Actifs entre la fin de la journée et l'aube, de nombreux hérissons sont victimes d'accidents avec des robots tondeuses programmés pour tondre durant la nuit.*

Le Collège communal a récemment apporté une modification horaire quant à l'utilisation d'un robot tondeuse, vous la trouverez ci-après, au point 3 de l'article 142.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE :

Article 141 – Il est interdit à toutes personnes, dans les lieux dont ils sont propriétaires, locataires, colons, fermiers, usufruitiers ou usagers, de tuer méchamment ou de blesser gravement, au préjudice d'autrui, un animal domestique. Il est interdit de tuer volontairement et sans nécessité ou de blesser gravement, soit un animal domestique, soit un animal apprivoisé.

Article 142 – Il est interdit dans tout lieu privé :

1. d'attirer, d'entretenir et de contribuer à la fixation d'animaux errants tels que les chats, chiens, pigeons ou autres oiseaux, sauf autorisation expresse du Collège communal ;
2. de se trouver avec des animaux dont le nombre et le comportement peuvent porter atteinte à la sécurité publique et dont l'état de santé pourrait porter atteinte à la sécurité ou à l'hygiène publique ;
3. de **faire fonctionner un robot tondeuse automatique entre 18h et 7h afin de préserver la faune nocturne.**



STÉRILISER LES CHATS ERRANTS POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS



Afin de limiter la croissance des populations de chats errants, l'administration communale travaille, via convention, avec l'asbl "Les Amis des Animaux".

Si ce n'est déjà fait, **signalez-nous les chats errants** qui se trouvent près de chez vous au 071/609.873 ou à l'adresse environnement@montignytilleul.be

Le service environnement centralise les demandes et coordonne le tout avec la bénévole responsable.

QUE FAIRE AVEC UN ANIMAL SAUVAGE EN DIFFICULTÉ ?

Si l'animal a besoin de soins, contactez au plus vite le **Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant naturellement à l'Etat Sauvage (CREAVES)** le plus proche afin que l'animal y soit pris en charge dans les plus brefs délais. Consultez la carte des CREAVES de Belgique via ce QR-code ou ce lien : <https://tinyurl.com/creaves-carte>



VIGILANCE RENFORCÉE POUR LE FRELON ASIATIQUE !

Le frelon asiatique est un insecte invasif de la famille des guêpes, originaire d'Extrême-Orient. Introduit accidentellement près de Bordeaux en 2004, il progresse vers le nord au rythme moyen de 60 km par an. Le premier nid a été détecté en Wallonie en 2016 et les premiers cas d'attaque de ruches ont été signalés en 2017.

Sa progression se poursuivant, en 2021, 120 nids ont été neutralisés en Wallonie. Ce nouveau prédateur pourrait fragiliser les ruchers là où il parviendrait à s'établir en forte densité.

Encodage des observations

Les observations de frelons asiatiques ou de leurs nids peuvent être communiquées au travers d'un formulaire d'encodage à l'adresse : <https://tinyurl.com/especes-invasives>. Tout signalement doit idéalement être accompagné de photographies numériques du nid ou de l'insecte.


Si vous désirez obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter les organisations suivantes :

- la **Cellule interdépartementale sur les Espèces invasives** pour la coordination générale des opérations : invasives@spw.wallonie.be ;
- la **Cellule permanente Environnement-Santé** pour les risques spécifiques en matière de Santé publique : cpes@spw.wallonie.be ;
- le **Centre wallon de Recherches Agronomiques** pour la destruction des nids de frelons asiatiques : deproft@cra.wallonie.be ;
- le **CARI** pour obtenir des informations sur la protection des ruchers : info@cari.be .

Vous pouvez également contacter le **service environnement** de l'administration communale au 071/609.873 ou par mail via l'adresse : environnement@montignyletilleul.be.

DIFFÉRENCIER LE FRELON EUROPÉEN DU FRELON ASIATIQUE

FRELON EUROPÉEN




Abdomen jaune orné de bandes noires

Pattes uniformément brun-rouge

Longueur du corps : 35 mm

FRELON ASIATIQUE



Abdomen noir terminé par une bande jaune-orangée

Pattes bicolores : noires à la base et jaune à l'extrémité

Longueur du corps : 30 mm



Le Contrat Rivière Sambre et Affluents participe depuis de nombreuses années à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en partenariat avec la Cellule interdépartementale Espèces invasives (CiEi) du Service Public de Wallonie.



LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES !



Un dossier spécial " espèces exotiques envahissantes", est disponible sur leur site internet. Vous y trouverez la description des trois principales plantes que l'on retrouve le long de nos cours d'eau :

- la balsamine de l'Himalaya (1) ;
- la berce du Caucase (2) ;
- les renouées asiatiques (3).



Ainsi qu'un article plus particulièrement dédié aux plantes aquatiques dont les populations augmentent d'année en année. N'hésitez pas à y jeter un oeil en scannant le QR-code ou via le lien disponible ci-dessous !



Scannez-moi

<https://tinyurl.com/CRSA-plantes-invasives>

POUR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE POUR TOUS, QUELQUES RAPPELS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE !

L'utilisation des tondeuses et autres engins à moteur est interdite en semaine, de 22h00 à 7h00, ainsi que toute la journée les dimanches et jours fériés.

Attention, les robots tondeuses font l'objet de dispositions spécifiques, voir page 4.



Il est interdit d'incinérer les déchets que ce soit en plein air ou dans des bâtiments, à l'exception des déchets verts secs provenant de l'entretien des jardins, pour autant que le feu soit surveillé et situé à une distance d'au moins 100 mètres des habitations.



Les riverains devront tailler et élaguer les arbres qui débordent de leur propriété et soit :

- émonder les arbres de haute tige afin d'éviter qu'ils ne fassent saillie sur la voirie à moins de 4m50 au-dessus du sol ;
- tailler les haies et les buissons de manière à ce qu'ils ne dépassent pas les limites de l'espace public ;
- faire en sorte que les plantations ne diminuent pas l'intensité de l'éclairage public ;
- faire en sorte que les plantations n'atteignent le réseau aérien d'électricité.



En aucune manière les plantations ne peuvent masquer la signalisation routière quelle qu'en soit la hauteur.

Les mauvaises herbes doivent être enlevées dès leur apparition dans les filets d'eau, trottoirs. Pour rappel, l'emploi d'herbicide est interdit sur les trottoirs depuis 2014 !



Vous considérez que les plantations de vos voisins provoquent des nuisances ? Rien ne remplace le dialogue ! Si vous êtes tous les deux de bonne foi, vous pourrez dans bien des cas parvenir à une solution satisfaisante.

En cas de conflit, seul le juge de paix est compétent pour trancher le litige :

Justice de Paix de Thuin

- Grand'Rue 46 - 6530 Thuin : 071/597.510 ou j.p.thuin@just.fgov.be



APPEL AUX VOLONTAIRES : PARTICIPER AU COMPTAGE DU TRAFIC DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET LA QUALITÉ DE L'AIR !

CIMI

Vous êtes curieux de connaître la quantité et la vitesse du trafic dans votre rue ?

Vous souhaitez contribuer à une récolte de données qui guideront les autorités dans leurs choix en matière de mobilité et d'urbanisme, et en faveur d'une meilleure qualité de l'air ?

Participez au projet Telraam Charleroi Métropole !

En installant à votre fenêtre une mini-caméra, Telraam réalise des comptages de manière continue, précise et efficace de toute la circulation (piétons, cyclistes, voitures et camions/véhicules lourds) dans une rue.

Qu'est-ce que le dispositif Telraam ?

Telraam est un système léger d'observation de la circulation. Il se compose d'un micro-ordinateur, de capteurs et d'une caméra à très faible résolution. Il permet de mesurer le trafic et sa vitesse ainsi que de connaître la répartition entre les piétons, les deux-roues, les voitures et les véhicules lourds (camions, bus,...).

Le dispositif doit être fixé sur la face intérieure d'une fenêtre située au premier étage d'un bâtiment avec une vue dégagée sur la rue à observer.

Les images filmées ne sont ni stockées sur l'appareil ni envoyées sur un serveur. Elles sont directement traitées pour y détecter les différents types d'usagers, et seul le comptage de ceux-ci est envoyé par wifi à un serveur Telraam. Ces données de comptage sont mises à disposition des autorités, des chercheurs, mais aussi de tous les citoyens ou acteurs intéressés sur telraam.net. Le système répond au Règlement Général

sur la Protection des Données. Les données récoltées sont donc 100 % anonymes (rien ne permet de reconnaître un véhicule ou une personne) et ne peuvent servir à aucune autre utilisation que celle du comptage de la circulation.

Inscription et conditions :

- vous devez habiter Montigny-le-Tilleul ou Landelies ;
- votre habitation doit être adaptée (fenêtre au premier étage, absence d'obstacles visuels, distance de maximum 15m entre la fenêtre et la voirie observée) ;
- vous devez disposer d'une bonne connexion wifi et d'une prise électrique à proximité de la fenêtre, indispensables au fonctionnement du système.

Vous rencontrez ces conditions ?

Inscrivez-vous avant le 10 juillet 2022 via le lien suivant ou via le QR-code : <https://tinyurl.com/CM-inscription>

Scannez-moi !



Après validation de votre candidature, vous serez invités à participer à une séance d'information et de formation à l'installation et l'utilisation du système Telraam, qui se tiendra fin août ou début septembre (dates à préciser).



NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES DISPENSES DE CEINTURE DE SÉCURITÉ !

Toutes les **dérogations** déjà accordées depuis 2011 **ne seront plus valables à partir du 1er janvier 2026.**

Les conducteurs ou passagers concernés devront donc **refaire la procédure** s'ils souhaitent conserver leur dérogation au port de la ceinture de sécurité après cette date. **Un certificat médical sera toujours nécessaire, mais il ne sera plus valable à vie.**

À partir du 1er mars 2022, la carte papier relative à la dérogation de l'utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité et du dispositif de retenue pour enfants **sera remplacée par un modèle de carte bancaire.**

Après qu'un médecin ait établi un **certificat médical**, le demandeur peut **réclamer sa dérogation par voie électronique** au Service Public Fédéral Mobilité et

Transports, qui a mis à disposition une application sur son site web à cet effet : **"Seatbelt"** : <https://seatbelt.apps.mobilit.fgov.be>.

Le **coût** de la demande, de la création et de l'envoi d'une dérogation s'élève à **20 euros.**

La dérogation est **valable pour une durée maximale de dix ans.**

Les dérogations illimitées délivrées avant le 1er mars 2022 ne seront valables que jusqu'au 31 décembre 2025. Après cette date, les titulaires devront présenter un nouveau certificat médical afin de renouveler leur ancienne dérogation.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site web du Service Public Fédéral Mobilité et Transports : <https://tinyurl.com/mobilit-belgium-derogation>

VÉRIFIEZ LA DATE DE VALIDITÉ DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE!



Le permis au format « carte bancaire » a une validité de 10 ans !
 Votre permis n'est plus valable dans 3 mois ?
 Prenez contact avec votre commune pour le renouveler.
N° du service population : 071/609.835 ou 071/609.836



www.mobilit.belgium.be



UNE ASSOCIATION DES COMMERÇANTS VIENT D'ÊTRE CRÉÉE !



VOUS ÊTES COMMERÇANT ?

Nous vous invitons à contrôler les informations de votre fiche annuelle sur le site internet communal en scannant le QR-code qui vous correspond ou via les liens ci-dessous.



<https://tinyurl.com/annuaire-commerces>
<https://tinyurl.com/annuaire-horeca>

ADRESSE MAIL DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS :



acmlt6110@gmail.com

VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ DE FICHE CONCERNANT VOTRE COMMERCE ?

Complétez le formulaire en scannant le QR-code ou via le lien ci-dessous pour en créer une !



<https://tinyurl.com/formulaire-annuaire-mlt>

En cas de problème, contactez le service communication via l'adresse mail :

communication@montignytelleul.be

VOTRE SAISON CULTURELLE

2022-2023

EN COURS DE CRÉATION



INITIATIVES COMMUNALES
MONTIGNY-LANDELIES

SAVE THE DATES !

21 juillet	Balade contée à 10H30
10 septembre	C la fête !
1er octobre	VoX! Festival #6 (le retour !)
25 et 26 novembre	C la Bière ! (Landelies)
7 décembre	Séance cinéma pour les enfants
18 décembre	Spectacle pour les enfants



ABONNEZ-VOUS À LA PAGE
FACEBOOK D'ICML, TOUTES LES
INFOS Y SERONT POSTÉES !

<https://tinyurl.com/icml-page>



MÉRITE CULTUREL

L'Administration communale et ICML sont à la recherche des talents culturels de notre commune. **N'hésitez pas à vous faire connaître !** Tous les deux ans, « Initiatives Communales à Montigny-Landélie » organise le **prix du Mérite Culturel**. Il récompense une personne physique ou morale, domiciliée et/ou exerçant son art dans l'entité, qui aura servi **les intérêts de la culture ou sera prometteur en la matière par son originalité, sa créativité ou son action**.

Les candidatures sont à rentrer (par la personne ou un tiers) auprès de Monsieur Loïc Sartieaux, Président d'ICML :

- par mail via : icmlasbl@gmail.com
- par voie postale : rue Wilmet, 5 à 6110 Montigny-le-Tilleul.

Avant le 31 août 2022 !

Les dossiers seront soumis aux membres de l'ICML accompagnés d'experts.

MÉRITE ASSOCIATIF

Le prix du Mérite Associatif récompense l'association (située sur Montigny-le-Tilleul ou Landélie) dont le projet a été jugé le plus méritant à **divers niveaux** (innovation, création de liens sociaux, brassage de générations, originalité,...) et dans **divers secteurs** : action sociale, jeunesse, sport, tourisme, loisirs, santé, bien-être, qualité de vie, environnement, développement durable, participation citoyenne, etc.

Les candidatures sont à rentrer (par l'association ou un tiers) auprès de Monsieur Loïc Sartieaux, Président d'ICML :

- par mail via : icmlasbl@gmail.com
- par voie postale : rue Wilmet, 5 à 6110 Montigny-le-Tilleul.

Avant le 31 août 2022 !

Les dossiers seront soumis aux membres de l'ICML accompagnés d'experts.

VOYAGE DES AÎNÉS 2022

Le mardi 14 juin



ACTIVITÉS PRÉVUES



CROISIÈRE SUR LA MEUSE

DESTINATION L'ÎLE D'YVOIR

En bateau, suivez le cours de la Meuse de Dinant à Yvoir ! Destination l'île d'Yvoir pour y savourer un bon repas en toute détente !

Sur la Meuse, les îles foisonnent, mais, la plupart du temps, le public doit se contenter de les contempler depuis les berges : elles sont inaccessibles. Pas à Yvoir ! L'île a pour particularité d'être la seule à être exploitée à des fins touristiques en Belgique depuis les années 30.

Cette bande de terre de 900 mètres de long n'en reste pas moins un refuge naturel pour la faune et la flore mosanes. Une partie de l'île a été classée « Natura 2000 » par la Région wallonne.

Menu : apéro, barbecue 5 viandes, buffet à volonté (salades, pâtes, pdt,...), dessert, café.



BALADE À BORD D'UN AUTORAIL PANORAMIQUE DES ANNÉES 50 !

Un voyage dans le temps au cœur d'une nature à couper le souffle grâce au chemin de fer du Bock !

Embarquez à bord d'un authentique autorail panoramique des années 50 pour une balade commentée à travers la Vallée du Bocq.

Au départ de la gare de Spontin, le trajet d'environ 1h30, vous emmènera vers Ciney avant de vous ramener vers Spontin où le trajet se poursuit vers Bauche et se termine par un retour au point de départ.



Activités accessibles aux PMR à l'exception des voiturettes électriques.

Infos & réservation : 071/609.823 ou par mail à l'adresse : animation@montignyletilleul.be

Prix : 40 euros pour les aînés de l'entité (+ de 65 ans) et 75 euros pour les personnes de moins de 65 ans ou celles qui habitent en dehors de l'entité.

JOURNÉE SANTÉ & BIEN-ÊTRE SAMEDI 18 JUIN DE 09H À 16H

L'administration communale et le CPAS vous accueillent à leur « **Journée santé et bien-être** » ce **18 juin de 9h à 16h** au Foyer culturel, situé à la rue Wilmet, 7 à Montigny-le-Tilleul.

L'objectif de cette journée est de proposer, tant aux jeunes qu'aux seniors, un **panel** de différents **acteurs de la santé physique, mentale et sociale**.

Cette journée sera agrémentée d'**ateliers pratiques** auxquels vous aurez l'occasion de **participer gratuitement**.

Venez rencontrer nos différents exposants tout en dégustant un **smoothie (offert aux 100 premiers visiteurs !)**.



Au Foyer culturel de Montigny-le-Tilleul

SCANNEZ LE QR-CODE POUR
CONSULTER LE PROGRAMME



Scannez-moi !

OU RDV SUR
WWW.MONTIGNY-LE-TILLEUL.BE



PORTES OUVERTES

VENDREDI ET SAMEDI 24 ET 25 JUIN

ATTENTION :
accès à l'événement par le haut
de la carrière, via la rue du
Cerisier à 6111 Landelies.



En 1821, Jacques-Aubin Dolbeau, soldat de Napoléon, entame l'exploitation des calcaires de Landelies...
En 1921, les Calcaires de la Sambre voient le jour !

Venez fêter dignement ces anniversaires lors des Portes ouvertes les vendredi et samedi **24 et 25 juin 2022 de 10h à 18h !**

Visites sur site en autocar, départ toutes les heures (dernier autocar à 17h).

Petite restauration sur place !

FOIRE D'ÉTÉ DE MONTIGNY-LE-TILLEUL

(DEVANT L'HÔTEL DE VILLE)

DU 02 AU
05 JUILLET !

PROGRAMME !

SAMEDI 02/07

14h : ouverture des loges foraines ;
18h : spectacle ;
20h : "Les Tondeuses à gazon" : spectacle de chansons françaises avec Michel Cornil & Christian Delmotte.

DIMANCHE 03/07

14h : ouverture des loges foraines ;
18h : spectacles en continu ;
21h : animation par le **Rockerill** : El Delincuenta.

LUNDI 04/07

14h : ouverture des loges foraines ;
16h : spectacles pour enfants ;
21h : animation par le **Rockerill** : El Delincuenta vs Wood Boy.

MARDI 05/07

14h : ouverture des loges foraines ;
20h : concert de **Taxmen** : duo rock ;
23h : feu d'artifice.

TOUTES LES INFOS !



DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE !

Votre bibliothèque vient d'être équipée d'un nouveau logiciel avec un portail pour ses usagers qui peuvent désormais bénéficier de divers services en ligne tels que :

- la consultation du catalogue des bibliothèques du Hainaut en temps réel ;
- la possibilité de lire la 4e de couverture des livres, de créer des listes de lectures et de les partager ;
- la réservation et/ou la prolongation d'ouvrages en ligne ;
- l'accès à des livres numériques et à des ressources documentaires en ligne ou numérisées, etc.

Pour plus d'infos, contactez l'équipe de la bibliothèque via le **071/51.12.31** ou par mail via bibliotheque@montignyletilleul.be

Découvrez l'espace qui lui est dédié via ce lien : <https://tinyurl.com/espace-biblio-mlt>



"STAGE NATURE" POUR NOS JEUNES POUSSÉS !



Du 4 au 8 juillet 2022 de 09h à 12h.
 Découvrons la nature qui nous entoure, visite d'un jardin fleuri, cuisine sauvage, etc.
 Stage pour les enfants de 8 à 12 ans !
Coût : 10 euros/semaine

Infos et inscriptions : 071/51.12.31 ou virginie.binard@montignyletilleul.be

PARADIS MÔME

STAGES D'ÉTÉ 2022



POUR LES ENFANTS DE 2,5 À 12 ANS
 8 SEMAINES SONT PROPOSÉES ENTRE LE 04 JUILLET ET LE 19 AOÛT !

SCANNEZ LE QR-CODE POUR DÉCOUVRIR LES THÈMES ET INSCRIRE VOTRE ENFANT.



SI VOUS ARRIVEZ SUR UNE PAGE INTERNET QUI VOUS DEMANDE UN MOT DE PASSE, C'EST QUE LE FORMULAIRE N'EST PAS ENCORE EN LIGNE OU BIEN QUE LES STAGES SONT DÉJÀ COMPLETS !



Plus d'infos : 071/60.98.58 - paradismome@montignyletilleul.be
 Les stages d'été seront soumis au strict respect des mesures de santé publique.

STAGES ADOS : SPORT & NATURE !

Pour les ados de 12 à 15 ans

- Semaines :**
- du 4 au 8 juillet ;
 - du 11 au 15 juillet.



Balade à vélos, check-up et contrôle technique des vélos, jeux extérieurs, etc. Les ados devront venir avec leur vélo en ordre et équipements de sécurité (casque obligatoire).

Ces stages seront organisés si le nombre d'inscriptions le permet.

SCANNEZ LE QR-CODE POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT !



Félicitations, longue vie de bonheur et excellente santé aux couples qui fêteront cette année leurs noces d'Or, de Diamant et de Brillant !

Nos Jubilaires à Montigny-le-Tilleul Dimanche 3 juillet

Noces de Brillant

- Bibert Albert et Carlier Nicole ;
- Gégo José et Leroy Jacqueline ;
- Larcier Claude et Quintin Odette ;
- Baudet Roland et Maudoux Cécile.

Noces de Diamant

- Gottignies Jules et Lejong Anne Marie ;
- Demierbe André et Joly Christiane ;
- Vanbinst Gérard et Euchamps Gabrielle ;
- Vandevoorde Georges et Tarini Graziella ;
- Bohême André et Renaux Thérèse ;
- Linares Acevedo Juan et Marcovecchio Maria ;
- Canet Christian et Linard Madeleine ;
- Sente Gilbert et Esquelin Anne-Marie ;
- Peigneux Jean et Oger Yvette ;
- Delcuve Jean et Lenoir Jeannine.

Noces d'Or

- Wilmart André et Lohez Monique ;
- Cavoy Jacques et Guilmin Christine ;
- Preat Alain et Herman Danielle ;

Noces d'Or

- Cheron Jean-Pierre et Vigneron Christine ;
- Lahaye Jacques et Romignon Christiane ;
- Maufort Michel et Moreau Brigitte ;
- Canart Bauduin et Labelle Anne Marie ;
- Peremans Lucien et De Maertelaere Nicole ;
- Baillet André et Maufort Josiane ;
- Sohét Yves et Demoisy Marie ;
- Lemaire Pierre et Dupuis Nicole ;
- Rigo Mario et Prémat Jeanick ;
- Vanerck Claude et Gérard Claudine ;
- Dupuis Albert et Papa Annalisa ;
- Gervais Michel et Quertinmont Françoise ;
- Castiaux Jean-Luc et Lemercinier Nicole ;
- Esposito Antonio et Sicuro Michelina ;
- Deger Freddy et Uten Désirée ;
- Lannoy Freddy et Sabeau Christine ;
- Ledure Jacques et Lambiotte Marie ;
- Van Nevel Claude et Saintgeorges Chantal ;
- Filippi Giuseppe et Laurent Ginette ;
- Bruneel Jacques et Schwastek Micheline ;
- Leblon Pierre et Felon Marie-Christine ;
- Kowalczyk Ilko et Sterenczak, Zofia ;
- Nourricier Michel et Brunin Michelle.

Nos Jubilaires à Landelies Dimanche 18 septembre

Noces de Diamant

- Fercot Gérard et Ballériaux Francine.

Noces d'Or

- Depasse Guy et Maquigny Fernande ;
- Deprez Christian et Carinelli Firmina.

Chers citoyens Landelins, comme chaque année, le Collège communal tient à recevoir D'Jean !

Vous êtes cordialement invités à venir prendre le verre de l'amitié à l'occasion de cette réception le dimanche 18 septembre à 11h30 à la salle Laloyaux.

Récapitulatif des activités

Pour les mois de juin, juillet et août !

13 JUIN

"Café Papote" de 10h à 12h
au Foyer culturel.
Infos : 071/51.04.15.



14 JUIN

Voyage des aînés : croisière
et balade en autorail !
Infos : page 8.



18 JUIN

Journée santé et bien-être
au Foyer culturel !
Infos : page 9.



24 ET 25 JUIN

Portes ouvertes des
Calcaires de la Sambre !
Infos : page 9.



DU 02 AU 05 JUIL.

Foire d'été au centre de
Montigny-le-Tilleul !
Infos : page 9.



DU 04 AU 08 JUIL.

Stage nature de la biblio pour
les enfants de 8 à 12 ans !
Infos : page 10.



DU 04 JUIL. AU 19 AOÛT

Stages d'été Paradis Môme
pour enfants de 2,5 à 12 ans !
Infos : page 10.



DU 04 AU 08 JUIL.
DU 11 AU 15 JUIL.

Stages Ados Paradis Môme !
Infos : page 10.



LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE A BESOIN DE VOUS !

- **Soutien scolaire solidaire** : Le P.C.S. recherche des bénévoles pouvant assurer des cours de néerlandais et de français pour des élèves de la 1re à la 4e secondaire. **Vous aimez le contact avec les jeunes et vous voulez vous rendre utile ?** N'hésitez pas à contacter l'équipe P.C.S. !
- **Jardins partagés** : Le P.C.S. recherche également des **citoyens jardiniers** ou à la **main verte** désireux de s'investir pour leur commune ! Au programme : activités intergénérationnelles, entretien et redynamisation des bacs et vergers partagés, balades au plus près de la nature ...



071/51.04.15



pcs@montignyletilleul.be

